

Vélizy-Villacoublay, le 17 mai 2019
17:40

Communiqué de presse

Succès de l'augmentation de capital réservée aux salariés d'Eiffage et annulation d'actions auto détenues

Eiffage avait annoncé en février dernier une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe en France, Belgique, Luxembourg, Espagne, Allemagne, Suisse et Sénégal.

Plus de 46 000 salariés ont souscrit à l'opération par l'intermédiaire du FCPE Eiffage Actionnariat Relais 2019.

L'augmentation de capital s'élève à 157 352 206,44 euros et consiste en l'émission de 2 392 098 actions nouvelles (représentant 2,44 % du nombre d'actions en circulation), au prix de souscription unitaire de 65,78 euros. En conséquence, le capital de la société a été porté de 392 000 000 euros à 401 568 392 euros et est désormais divisé en 100 392 098 actions de 4 euros de nominal.

Les principales caractéristiques de l'opération ont fait l'objet d'un communiqué daté du 27 février 2019.

A l'issue de l'opération, le FCPE Eiffage Actionnariat Relais 2019 détiendra 2,38 % du capital de la société.

Le président-directeur général a ensuite procédé, sur décision du conseil d'administration d'Eiffage du 24 avril 2019, agissant sur autorisation de l'assemblée générale du 24 avril 2019 dans sa 14^e résolution à caractère extraordinaire, à l'annulation, avec effet au 17 mai 2019 après l'opération d'augmentation de capital FCPE Eiffage Actionnariat Relais 2019, de 2 392 098 actions auto détenues par la société représentant 2,38 % du capital.

A la suite de ces opérations, le capital social d'Eiffage s'élève à 392 000 000 euros, divisé en 98 000 000 actions de 4 euros de nominal et représentant 112 981 706 droits de vote théoriques y compris les droits de vote double.

Contact investisseurs

Xavier Ombrédanne
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 56
e-mail : xavier.ombredanne@eiffage.com

Contact presse

Sophie Mairé
Tél. : + 33 (0)1 71 59 10 62
e-mail : sophie.maire@eiffage.com